

Réponses au courrier de GastroLausanne EC Lausanne 2026

Serge de Ribaupierre

Candidat à la Municipalité de Lausanne

Le Centre Lausanne

Vous trouverez ci-dessous mes réponses aux points soulevés par GastroLausanne. Elles s'inscrivent dans une approche pragmatique, centriste et ancrée dans les réalités du terrain, avec pour objectif de renforcer durablement l'attractivité économique et la qualité de vie à Lausanne.

Réponses point par point

1. Gratuité du stationnement de surface entre 12h00 et 14h00

Je suis favorable à une telle mesure. La relance des déjeuners en ville est un enjeu réel pour la restauration. Une gratuité partielle du stationnement sur le temps de midi peut constituer un levier utile. En complément, il serait pertinent d'explorer, en collaboration avec les acteurs privés, des offres tarifaires incitatives dans les parkings couverts entre 12h00 et 14h00.

2. P+R gratuit pour les clients de restaurants

Je suis favorable à l'extension de la gratuité des P+R en semaine sur le créneau du repas de midi. Cette mesure permet de concilier accessibilité au centre-ville et réduction de la pression automobile. Il paraît toutefois complexe de cibler spécifiquement les clients de restaurants. L'enjeu sera donc de trouver un équilibre entre accessibilité accrue et simplicité de mise en œuvre.

3. Gratuité des transports publics entre 11h30 et 14h30

Sur le principe, je suis favorable à des mesures incitatives. Toutefois, au regard du rapport coût/bénéfice et des enjeux d'équité, j'émet des réserves sur une gratuité ciblée à midi. À mes yeux, la gratuité des transports publics le samedi sur les zones 11 et 12 constitue une mesure plus simple à mettre en œuvre et potentiellement plus efficace.

4. Signalétique et information en zones de chantier

L'absence de lisibilité pendant les chantiers pénalise fortement les restaurateurs. Une signalétique claire et standardisée doit devenir systématique pour tout chantier impactant l'activité économique.

5. Fonds de soutien ciblé pour les établissements impactés

La Ville doit assumer sa responsabilité lors de chantiers majeurs. La mise en place d'un fonds de soutien ciblé et transparent est une réponse pragmatique et équitable. Les critères d'octroi doivent être clairs et adaptés, avec une charge administrative réduite au strict nécessaire. Une collaboration constante avec les associations faïtières doit être garantie. C'est pour cela que nous proposons un bureau de délégué au commerce et à l'économie, dont au sein de la gouvernance, les associations faïtières auraient un siège statutairement garanti.

6. Bons de consommation subventionnés

Les bons de consommation peuvent stimuler efficacement la demande locale. Ils doivent toutefois être bien encadrés, limités dans le temps et intégrés à une stratégie globale. Le système des bon Enjoy Lausanne pourrait être revu et modifié le cas échéant.

Sur le fond, je considère que le rôle des autorités n'est pas de subventionner durablement un secteur économique, mais de créer des conditions-cadres favorables. Les bons de consommation peuvent constituer un outil ponctuel, utile en période ciblée, mais ne doivent pas devenir une solution structurelle..

7. Allègements et suspensions de taxes

En période de travaux ou de crise, des allègements temporaires de taxes communales sont légitimes. Ils doivent être ciblés et proportionnés à l'impact réel subi. Le secteur est aujourd'hui confronté à une multiplication de taxes communales. Une simplification, puis à terme une rationalisation de ces taxes, mérite d'être étudiée.

8. Coordination des événements et animations

Une meilleure coordination entre événements publics et restaurateurs est indispensable. La publication d'un calendrier clair permettrait d'optimiser les retombées économiques. Le point d'entrée pour cette coordination sera via le bureau délégué au commerce et à l'économie.

9. Subventions pour l'accessibilité PMR

La Ville doit soutenir financièrement les établissements qui investissent dans des aménagements favorisant l'accessibilité universelle.

10. Chemins piétons confortables et végétalisation

La qualité des cheminements piétons influence directement la fréquentation du centre-ville. Végétalisation, ombrage et mobilier urbain renforcent l'attractivité commerciale. Ce point constitue un axe spécifique de notre programme (Lausanne-ensemble.ch).

11. Événements et horaires prolongés

Des événements thématiques bien encadrés peuvent dynamiser le centre-ville. Les prolongations horaires doivent être concertées avec les riverains et les démarches administratives réduites.

12. Accompagnement énergétique

La transition énergétique doit être accompagnée par des conseils et aides concrètes pour les restaurateurs. La ville pourrait offrir son support, concentrer les demandes et être le point de contact avec les professionnels de la transition énergétique afin de trouver des synergies et réduire les coûts. Cela ne saurait toutefois signifier une prise en charge intégrale des coûts : le risque entrepreneurial demeure.

13. Manifestations extérieures

Une plus grande flexibilité peut être envisagée dans un cadre clair et concerté. Ce point nécessitera toutefois une définition précise des types de manifestations concernées afin d'éviter toute insécurité juridique.

14. Terrasses pour bars de nuit

Il convient de corriger les incohérences actuelles et de permettre l'exploitation des terrasses sur des plages horaires raisonnables. Cependant, le rôle des autorités est de garantir un cadre, bien évidemment clair et équitable, mais il faudra bien spécifier les limites et les règles à suivre.

15. Réexamen des charges fiscales et communales

Si l'on parle ici de fiscalité au sens strict, et non de taxes communales, je ne suis pas favorable à une approche sectorielle. Une baisse de la fiscalité doit être globale, progressive et intervenir après une optimisation des coûts de fonctionnement de l'administration communale.

16. Création d'un guichet unique dédié à la restauration

Non, mais il pourrait s'agir d'une section dédiée au sein d'un guichet unique pour les commerçants lausannois.

17. Amélioration de l'accessibilité pour les livraisons

Des zones et créneaux dédiés aux livraisons sont indispensables au bon fonctionnement des établissements. Le problème est plus large que pour la restauration uniquement. Donc oui, c'est clair.

18. Moratoire sur les nouveaux restaurants

Un moratoire généralisé me semble excessif. Une approche plus fine, par quartier et par type d'offre, est préférable.

19. Proposition personnelle

Je propose la création d'un bureau du commerce et à l'économie, chargé notamment de coordonner mobilité, sécurité, urbanisme et économie. Le bureau sera rattaché à la Municipalité, sous surveillance du Conseil Communal. La représentation des associations faïtières y serait statutairement garantie.

Avec mes salutations les meilleures,



Serge de Ribaupierre
Le Centre Lausanne